

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 30 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le rétablissement des Provinces

On a depuis fort longtemps, déjà, proposé la modification de la division administrative de la France, telle qu'elle fut établie par les lois des 4 et 11 novembre 1789, 22 décembre 1789, le décret du 26 février 1790 et la loi du 28 pluviôse an VIII.

MM. Louis Martin et Chassaing viennent de saisir la Chambre d'une proposition jadis déposée par M. Hovelacque, et qui tend à effectuer cette modification par le groupement en 18 régions des départements actuels.

Dans ce projet, le territoire continental de la République ne formerait plus que 17 départements et l'Algérie un.

Les nouveaux chefs-lieux seraient Lille, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Dijon, Nancy, Reims, Paris, Le Mans, Tours, Limoges, Clermont-Ferrand et Alger. Il n'y aurait plus d'arrondissements, mais seulement des cantons; plus de préfets, mais un « agent national » représentant le pouvoir exécutif auprès de chacun des nouveaux départements et du Conseil général unique de la région.

Il est évident que des deux raisons qui avaient motivé la division actuelle, aucune n'a survécu. On n'a plus à craindre de retour à un esprit séparatiste provincial et les difficultés de transport ont disparu.

Quand Thouret demandait à la Constituante de diviser la France en 80 départements de 324 lieues carrées, il spécifiait que cette faible superficie était suffisante pour absorber les forces d'un administrateur. Il fallait plusieurs jours de diligence pour traverser un département et l'on comprend rien que par cela, le morcellement excessif du territoire.

Aujourd'hui, un département est traversé en une heure ou deux, le télégraphe et le téléphone suppriment les distances; le morcellement ne répond plus à aucune nécessité et, de plus, il multiplie sans utilité le nombre des fonctionnaires.

Tous les préfets et les trésoriers supprimés, sauf 19, tous les sous-préfets rendus à la vie civile, il en résulterait une sérieuse économie pour le Trésor. Cela entraînerait aussi la suppression des Conseils d'arrondissement, demandée par beaucoup de leurs membres mêmes, et la diminution des Conseils généraux, peut-être aussi celle des députés et sénateurs.

Pourtant, il ne faudrait pas trop amoindrir les Conseils généraux. Il est probable même que leur importance croîtrait en raison inverse de leur nombre, ce qui serait très bien. Le Conseil général serait le petit parlement de la province. La loi de 1872 lui confère des attributions graves en cas de guerre et de disparition du gouvernement central. Il serait bon, si le projet de MM. Martin et Chassaing prévalait, d'augmenter encore ces attributions, en lui donnant, par exemple, une prépondérance en matière d'impôts.

Pourquoi l'opposition d'une majorité des conseils n'entraverait-elle pas l'effet d'une loi? Quoiqu'il en soit, la division actuelle du territoire a fait son temps et doit faire place à une division plus large et moins coûteuse.

Nous souhaitons que la proposition Martin et Chassaing trouve un accueil favorable au Parlement, le jour — lointain — où elle viendra en discussion.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 9 décembre 1901 (matin)

M. Aynard préside.
La Chambre reprend la discussion sur la marine marchande, on en est à l'article 9 qui après une modification apportée par M. Allemane est adopté.

Les articles 10, 10 bis, 11, 12, sont adoptés, l'article 13 est supprimé, et l'on vote les articles 14, 15, puis la suite est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

Séance de l'après-midi

M. Viviani demande la mise à l'ordre du jour de vendredi de son interpellation sur le cas de M. Hervé.

Adopté.
M. Pastre dépose une proposition tendant à la réforme du conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques.

La Chambre reprend la discussion générale du budget de 1902.

M. Caillaux, ministre des finances, répond aux précédents orateurs qui ont examiné la situation financière de la France.

M. Caillaux trace l'histoire des finances de la République et celle des autres régimes.

Le ministre examine les réformes faites au cours de ce ministère, et dit que s'il y a déficit on le doit à la législation actuelle des sucres. Il demande à la Chambre de repousser la suppression du budget des cultes car il saura quand même boucher le déficit.

Par 265 voix contre 204, l'affichage du discours de M. Caillaux est voté.

M. Ribot monte à la tribune pour répondre au discours de M. Caillaux.

Puis la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Nouvel échec anglais

Le journal bruxellois le *Soir* publie une dépêche de son correspondant d'Amsterdam d'après laquelle le War-Office aurait reçu la nouvelle d'un très grave échec infligé aux Anglais par les Boers. Jusque'ici le cabinet britannique avait réussi à tenir la chose secrète et ne saurait comment s'y prendre pour communiquer ce désastre au public. Le correspondant hollandais du *Soir* ajoute que cette information vient d'une personne faisant partie de l'entourage même de M. Chamberlain.

L'effectif des forces Boers

Une dépêche du *Morning Post* donne le chiffre de 16.000 comme étant à l'heure actuelle, l'effectif des troupes boers.

Mais une personnalité bien renseignée de l'entourage de M. Leyds, affirme que ce chiffre est au-dessous de la réalité. Vingt-cinq mille soldats luttent pour la cause des Républiques, et les recrues arrivent si nombreuses que le général Botha commence à être fort gêné pour leur donner des officiers.

INFORMATIONS

Elections législatives

Le comité républicain radical socialiste du 1^{er} arrondissement a, dimanche soir, offert un banquet à M. René Goblet, ancien député.

Les principaux chefs du parti radical, MM. Mesureur, Léon Bourgeois, Brisson, Pelletan, Ranc, avaient envoyé des lettres

d'excuses; mais aux côtés de M. René Goblet avaient pris place MM. Maxime Le comte, Desmons, Delpech, sénateurs; Viviani, Henricque-Duluc, Klotz, députés; Bonnet, Renault, membres du comité d'action républicaine, etc.

Tous les orateurs ont adjuré M. René Goblet de poser sa candidature dans son ancienne circonscription pour les prochaines élections législatives. M. Klotz lui a même proposé d'être candidat dans la Somme, s'il préférerait.

M. Goblet a remercié ses amis, mais il a répondu que son âge lui créait l'obligation de laisser la place à des candidats plus jeunes et plus actifs.

De nouveau, les amis de l'ancien président du conseil, M. René Viviani entre autres, ont insisté. Mais M. Goblet n'a pas promis de revenir sur sa décision première.

L'Emprunt

Le *Journal Officiel* a publié le décret et l'arrêté qui régissent les conditions de l'émission de rentes 3 0/0 perpétuelles, à laquelle le Trésor va procéder. La date de l'émission a été fixée au samedi 21 décembre. Le prix de l'émission est de 100 fr. par 3 fr. de rente. Les versements seront échelonnés comme suit: En souscrivant, 15 fr.; à la répartition, 24 fr.; le 16 février 1902 30 fr. le 16 mai 1902, 31 fr.; total, 100 fr. Les souscripteurs auront la faculté, lors de la répartition, de verser par anticipation, sous déduction d'un escompte calculé au taux de 3 0/0, les termes échéant les 16 février et 16 mai 1902; ils obtiendront ainsi un titre portant jouissance du 1^{er} janvier 1902. La répartition devant avoir lieu vers le 5 janvier, l'escompte dont bénéficieront les souscripteurs s'éleverait à 0 fr. 43, ce qui ramènerait le prix de la rente à 99 fr. 57. En ce qui concerne les souscripteurs qui n'useraient pas de la faculté de se libérer par anticipation, il leur sera alloué, lors du versement du terme au 16 février 1902, 0 fr. 25 d'intérêts, et lors du versement du terme du 16 mai 1902, 0 fr. 50. Ils recevront alors un titre portant un coupon plein de 0 fr. 75 à l'échéance du 1^{er} juillet.

La bonification d'intérêts résultant de ces allocations et de la jouissance du coupon à l'échéance du 1^{er} juillet, forme un total de 0 fr. 61, ce qui ramène le prix de la rente à 99 fr. 39.

Le procès Barillier

Le tribunal correctionnel du Havre a rendu hier son jugement dans le procès intenté par le parquet à M. Barillier, conseiller municipal de Paris, pour injures et outrages envers le Président de la République, dans une conférence qui eut lieu le 4 octobre à Fécamp.

Le tribunal se déclare compétent et condamne Barillier à six mois d'emprisonnement et aux dépens.

Le jugement contre M. Hervé

Voici le texte de l'arrêt rendu par le conseil supérieur de l'instruction publique dans l'affaire Hervé:

Le conseil, statuant au fond, Après avoir entendu M. Hervé dans ses explications.

Après avoir entendu M^e Briand, défenseur de M. Hervé;

Sur le rapport présenté au nom de la commission des affaires contentieuses et disciplinaires;

Considérant que M. Hervé, en 1901, dans les journaux le *Pioupiau de l'Yonne* et le *Travailleur socialiste de l'Yonne*, a

publié des articles où l'idée et l'amour de la patrie sont niés et condamnés, où le drapeau français est grossièrement insulté et où les soldats français sont invités à refuser de tirer devant l'émeute ou devant l'ennemi;

Considérant que M. Hervé se reconnaît l'auteur de ces articles, mais soutient qu'il s'agit d'actes accomplis en dehors de l'exercice de ses fonctions et qui, par suite échapperaient au contrôle de l'autorité administrative et à la juridiction disciplinaire;

Mais considérant qu'il est inadmissible qu'un fonctionnaire, et spécialement un fonctionnaire de l'enseignement public, puisse, en dehors de ses fonctions, outrager, par la voie de la presse, les institutions et les principes essentiels sur lesquels repose notre société;

A la majorité des deux tiers des voix, la moitié plus un des membres du conseil étant présents:

Prononce contre M. Hervé la peine du retrait d'emploi, déjà prononcée par le conseil académique de Dijon;

Dit, pour le surplus, n'y avoir lieu à statuer sur la question de traitement, la peine du retrait d'emploi faisant cesser tout droit au traitement.

Délibéré et adopté par le conseil supérieur de l'instruction publique, dans sa séance du 6 décembre 1901.

Le Pourvoi de M. Hervé

Le professeur Hervé vient de se pourvoir devant le Conseil d'Etat contre le jugement du Conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Hervé estime que le Conseil supérieur a commis un excès de pouvoir en le jugeant d'emblée, et en le privant ainsi de l'une des deux juridictions successives que la loi avait instituées.

La *Petite République* publie un appel dans lequel M. Louis Lapique, maître de conférences à l'Université de Paris, propose à tous les fonctionnaires de l'enseignement de prélever un pour cent sur leur traitement pour fournir de quoi vivre au professeur Hervé.

La commission exécutive du parti socialiste dijonnais organise pour mardi un meeting de protestation contre la décision du Conseil supérieur de l'instruction publique dans l'affaire Hervé.

La justice anglaise

Sait-on ce que coûte la justice en Angleterre? Exactement 15,557,275 fr. Le traitement des juges ne s'élève qu'à 3,826,625 fr., bien qu'il y en ait dont les appointements dépassent 100.000 francs par an; mais leur nombre est excessivement restreint. Les appointements du personnel judiciaire, en dehors des juges s'élèvent à 6,130,875 francs; la papeterie coûte 245,000 francs; les frais de voyages pour les juges de Londres, qui vont rendre la justice en province, 270,000 francs.

Le ministère de la justice en France coûte beaucoup plus cher. La justice n'y est cependant pas mieux rendue qu'en Angleterre.

Musiques militaires

Le ministre de la guerre étudie, un projet de réorganisation des musiques militaires. Outre l'assimilation des chefs de musique aux officiers et la formation de nouveaux grades, le projet comporte spécialement la création d'une classe militaire au Conservatoire. Cette classe recevrait comme élèves des candidats au grade de sous-chef et chef de musique. Après une année d'études, les élèves passeraient des examens de sortie et

obtiendraient des diplômes d'aptitude à ces emplois.

Le pavé de verre

On inaugure en ce moment, à Paris, un nouveau mode de pavage, auquel, à défaut d'autres mérites, personne ne saurait dénier au moins celui de l'originalité. C'est le pavage en verre, qui va être pour la première fois, essayé rue Tronchet. Pour la première fois... à Paris, s'entend, car en Suisse, à Genève et à Zurich en particulier, et même dans quelques villes françaises comme Lyon et Bourg, le pavage en verre a déjà fait ses preuves, qui paraissent avoir donné satisfaction complète aux intéressés. Bien entendu, il s'agit d'un verre dévitrifié, c'est-à-dire un verre qui, après broyage, est ramolli par la chaleur jusqu'à l'état pâteux, de façon à pouvoir être, ensuite, moulé sous pression et transformé en blocs qui ont, paraît-il, toutes les qualités du verre, à commencer par la dureté supérieure et la résistance indéfinie à l'usage comme aux agents atmosphériques, sans en avoir la fragilité.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin relatif à l'affichage du discours de M. Caillaux, ministre des finances, discours prononcé dans la séance de lundi, 9 décembre, sur la situation financière de la France, le vote de nos députés s'est réparti de la manière suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.

ABSTENU : M. LACHËZÈRE.

L'Emprunt

Les souscriptions pour l'émission de rentes 3 0/0 perpétuelles seront reçues dans les départements à la caisse des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances à la caisse des perceptions, qui auront été désignées par le ministère des finances, aux succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France.

Concours

Un examen pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures sera ouvert le 17 février 1902.

Les candidats seront nommés au fur et à mesure des vacances.

Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu de chaque département.

Les épreuves orales auront lieu à Paris.

Les demandes d'admission à l'examen doivent parvenir au ministère du commerce et de l'industrie avant le 5 janvier 1902.

CAHORS

Les élections prochaines

Quoique 5 mois nous séparent des élections législatives, il nous paraît opportun d'agiter cette question, quand cela n'aurait

pour résultat que de tenir en éveil nos amis qui s'endorment trop facilement sur des succès antérieurs.

Les élections, cette année, qu'on ne se le dissimule pas, auront un caractère de violence et peut-être de haine que rarement depuis l'époque boulangiste l'histoire ait eu à enregistrer.

Les Nationalistes, les cléricaux — c'est la même chose — feront l'impossible, pire même qu'aux dernières élections municipales et générales, pour arracher leurs sièges aux républicains.

Déjà, on a pu lire dans les journaux à manchettes ornées du crucifié, qu'une souscription publique était ouverte dans le but de procurer de l'argent aux « bons » candidats sans fortune.

La campagne électorale pour ces gens-là est donc commencée.

N'est-il pas dès lors nécessaire que de leur côté les républicains s'unissent et s'agitent ?

Dans notre département la situation ne paraît pas encore trop tendue : par moments, des noms de candidats sont chuchotés, mais on ne les affirme pas.

Et cependant, l'heure approche où la consultation électorale va avoir lieu : des décisions fermes ne sont-elles pas déjà nécessaires ? Ne faudrait-il pas déjà s'organiser, se grouper, pour un même but, se solidariser pour une œuvre commune ? à nos amis d'y songer.

Car à chaque élection, et de ceci tous en conviendront, on attend, on patiente, on arrive à quelques jours du scrutin et l'on s'aperçoit alors qu'il est trop tard pour agir : la prochaine fois, dit-on, ce ne sera pas la même chose, et la prochaine fois, c'est... encore la même chose.

Il faut donc s'organiser, se grouper : il en est temps, car le parti républicain du Lot sait trop combien est embrouillée notre politique locale ! Il faudrait en finir.

Et dès lors, toute considération pour qui que ce soit, pour quoi que ce soit, en dehors de notre programme, de nos idées, est nulle.

Que l'on songe, par exemple, à la situation déplorable qui est faite aux républicains dans l'arrondissement de Gourdon.

N'est-ce pas là qu'une action énergique, très vive, est nécessaire de la part de tous les démocrates unis ?

Quoique 5 mois nous séparent des élections législatives, il est temps qu'on s'en occupe, car, tout retard dans l'organisation de la lutte serait une faute que nous expierions pendant 4 ans de plus. C'est pourquoi cette situation pénible dans laquelle le parti républicain du Lot se débat depuis de nombreuses années doit avoir un terme.

Sera-ce mai 1902 ?

LA RÉD.

Enseignement primaire

Par décision ministérielle du 2 décembre, la répartition du service de l'inspection de l'enseignement primaire entre les 2 circonscriptions de Cahors est modifiée ainsi qu'il suit :

Les écoles de la ville de Cahors sont

détachées de la 2^e circonscription et rattachées à la 1^{re}.

LA DERNIÈRE DE M. F. MARATUECH

Profitant de ce que mon dernier entrefilet portait comme titre « pour conclure », M. Francis Maratuech croit être habile en jetant un cri de triomphe.

M. F. Maratuech est peut-être un homme habile, mais il ne trompera personne.

On m'avait dit que M. Maratuech était un adversaire loyal.

Je le croyais et de là le soin que j'avais pris de l'éclairer.

Comptant sur sa loyauté, j'étais convaincu qu'il reconnaîtrait la fausseté de ses attaques contre M. André... ou qu'il les précéderait.

Ce jour-là M. Maratuech devait avoir égaré sa loyauté !

Tant pis pour M. Maratuech et pour sa réputation.

Il reste acquis que M. Maratuech, ou sa feuille — a lancé contre M. André d'infâmes insinuations et que, mis au pied du mur, il n'a pu que se défilier !

Il reste acquis que M. Maratuech, après avoir affirmé que M. André, inspecteur primaire, avait collaboré au *Journal du Lot*, a été obligé d'accepter sans mot dire le démenti formel que je lui ai infligé.

Il reste acquis qu'au sujet d'une couverture de cahier imprimée sur les ordres et sous la responsabilité d'un libraire et non de M. André, — bien que cette couverture renfermât la méthode d'écriture dont M. André est l'auteur — il reste acquis dis-je, que sur ce point M. Maratuech bafouille lamentablement.

M. Maratuech, se console en revenant sans cesse sur le silence, de M. André pendant... « sept mois. »

M. Maratuech ne veut pas comprendre que, pendant ces sept mois, M. André n'a pas obtenu l'autorisation, qu'il avait demandée, de répondre aux accusations, assez anodines, du *Quercynois* ; (accusations relatives à une coquille d'impression !!!)

M. Maratuech est décidément un adversaire loyal !!!

A. C.

Au 7^{me}

M. Dubernard de Saget, lieutenant au 14^{me} régiment d'infanterie passe au 7^{me}.

..*

L'officiel du 8 décembre publie la liste nominative des sous-officiers admis à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école militaire d'infanterie de St-Maixent, en 1902.

Parmi les admis nous relevons les noms des sous-officiers du 7^{me} :

MM. Balmelle, Dénat, Shérardi et Moles.

Le banquet du V. S. C.

Dimanche a eu lieu au buffet de la gare, le banquet du Véloce Sport Cadurcien.

Un grand nombre de membres assistaient

à ce repas qui a été excellemment servi par M. et M^{me} Basouge.

La gaité la plus franche n'a cessé de régner durant toute la soirée, qui s'est terminée après quelques toasts par de joyeuses chansonnettes.

Banquet des employés de commerce

Les employés de commerce de Cahors (de toutes spécialités) qui voudraient assister au banquet annuel qui aura lieu le 15 décembre, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu ce soir mardi, 10 décembre à 8 h. 1/2, au café de Bordeaux.

Elections consulaires

Dimanche ont eu lieu les élections consulaires, les commerçants avaient à élire un président, deux juges et un juge suppléant, au tribunal de commerce.

A cette heure on ne connaît pas les résultats de ces élections, pour lesquelles cette année comme d'habitude les commerçants ont manifesté leur trop grande indifférence, en n'allant pas voter.

Chambre de Commerce de Cahors

EXPOSITION D'HANOI (INDO-CHINE)

Le Président de la Chambre de Commerce de Cahors et du Lot a l'honneur d'informer les industriels et commerçants de notre région qui désireraient participer à l'Exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des colonies Françaises et des pays d'Extrême-Orient, qui doit s'ouvrir à Hanoï (Indo-Chine) le 3 novembre 1902, qu'ils peuvent s'adresser pour obtenir les notices illustrées, plan de l'Exposition, demandes d'admission, etc., etc., à l'Office colonial, Palais-Royal, galerie d'Orléans, à Paris, ou au secrétariat de la Chambre de Commerce, boulevard Gambetta, n° 10, à Cahors, où tous les renseignements désirables leur seront fournis.

Le Secrétaire-Archiviste de la Chambre restera à la disposition des intéressés le samedi de chaque semaine de 2 heures à 4 heures du soir.

Le Président, J.-B. DELPECH.

Accident

Hier, dans la journée, une religieuse du couvent des Dames du Calvaire, dites de Gramat, conduisait en promenade les élèves du couvent, lorsqu'à St-Georges elle fut victime d'un accident assez grave.

Un cheval attelé à une voiture arriva à une vive allure, derrière le groupe des élèves qui eurent toutefois le temps de se garer ; quant à la religieuse elle fut culbutée et renversée sous les roues de la voiture qui lui passèrent sur les deux jambes.

Transportée au couvent des sœurs de Ste-Colombe, elle reçut des soins immédiats de M. le docteur Darquié. L'état de la victime est grave.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XXVI

Une souffrance cruelle d'ailleurs avait au premier moment dominé tout autre sentiment : la perte de son art, l'abandon d'une carrière qui devait transformer son existence.

Puis, peu à peu, sous l'influence d'événements bien faits pour exalter l'imagination et s'emparer du cœur d'une jeune fille, le souvenir du jeune marin s'était réveillé plus vivant que jamais. La rencontre de Pierre aux eaux des Pyrénées fut pour la pauvre Geneviève le coup de grâce. La circonstance dramatique qui les rapprocha établit entre eux une sympathie à laquelle Geneviève ne sut pas résister.

Mais toujours vaillante et en dépit de cette attraction, elle ne faiblit pas un instant ; et pourtant si elle avait osé y croire, ne lui avait-il pas semblé, parfois, qu'après d'elle Pierre paraissait ému, qu'il la recherchait... Ah ! sans la présence d'Yvonne auprès de lui, sans une erreur malheureuse, peut-être eût-elle osé espérer... Charles ne lui avait-il pas dit un jour qu'elle pourrait plaire à son

ami ?

A quoi bon ces retours vers un passé évanoui ? D'un mot, elle avait élevé un obstacle invincible entre le bonheur et elle. Quels que fussent aujourd'hui sa douleur et ses regrets, sa dignité seule devait prévaloir. Mais s'il lui était interdit de laisser soupçonner le secret de son cœur, il ne lui était pas défendu d'en savourer la souffrance. Ainsi, Pierre allait partir... il allait une fois encore exposer sa santé et peut-être sa vie... N'avait-il donc pas largement payé sa dette à la patrie?... Pourquoi, puisqu'il était libéré de tout service, s'éloignait-il volontairement de ceux qui l'aimaient ?

— Charles est attristé, mais non pas étonné de cette décision de son ami ; il en connaît peut-être la cause, se disait Geneviève.

S'il ne la connaissait pas absolument, cette cause, Charles la soupçonnait du moins. Dans les demi-confidences échappées au cœur de Pierre plutôt que volontairement faites, Charles avait compris qu'une amère tristesse, un découragement profond pesait sur son ami. Un jour, exaspéré contre lui-même, et secouant enfin son inertie : — Je ne connais qu'un remède à ce mal que je ne puis vaincre, c'est de reprendre ma vie active, avait-il dit. Ici je m'allanguis sous vos soins constants et trop tendres. Vous me croyez malade ma santé vous inquiète. Eh bien ! non, Charles, chez moi, c'est l'âme qui souffre ! et je ne connais qu'un remède aux souffrances morales, c'est de malmener

son corps. Si je restais ici à me faire dorloter, je ne serais plus un homme, un soldat, mais une femelle, une poule mouillée.

Tout en approuvant ce réveil de l'énergie de son ami, Charles regrettait que Pierre songeât à s'éloigner avant l'époque fixée pour son mariage. Il lui semblait que, par sa présence, Pierre sanctionnerait son bonheur. Cependant, malgré ses regrets, au milieu de la désapprobation générale, Charles le défendait. — Si Pierre agissait ainsi, disait-il, c'est qu'il avait ses raisons...

— Toi aussi, petite sœur, tu blâmes ce pauvre Pierre, dit Charles à Geneviève qui, le trouvant seul, tournait autour de lui pour le faire parler. Crois-moi, Geneviève, ce pauvre ami est plus à plaindre qu'à blâmer. Il est malheureux, je le sais.

— Malheureux?... dit Geneviève, qui n'osait questionner son frère, mais dont le regard interrogateur se fixait sur lui, attendant une confidence plus complète.

— Tu n'es plus une enfant, ma chérie, et puisque tu es restée parfaitement maîtresse de ton cœur en rompant l'engagement de Pierre, je peux bien aujourd'hui t'en féliciter. Tu avais pressenti une partie de la vérité, ma mignonne. Pierre n'est pas libre, il aime ! Ce n'est pas Yvonne, comme tu l'avais cru, non, c'est une femme qu'il doit aimer sans espoir. Il ne me l'a pas dit, mais il me l'a fait entendre.

— Et cette femme, soupçonnes-tu qui elle peut être ? demanda Geneviève, qui se sentit tour à tour rougir et pâlir.

— Ah ! tu m'en demandes plus que je n'en sais. J'ai compris là-dessus que Pierre désirait garder le silence, et je n'ai point insisté. Ce qu'il m'a laissé voir, c'est qu'il souffrait, et cela m'a suffi pour le plaindre de toute mon âme. Tel que je le connais, avec sa nature énergique, il aura senti le besoin de réagir, de dompter une douleur inutile, et c'est sans doute pour cela que ce cher garçon veut nous quitter et reprendre sa vie active. Pauvre Pierre ! que n'a-t-il un bonheur semblable au mien ?

Cette conversation fut pour Geneviève comme un trait de lumière ; un éblouissement passa devant ses yeux. Cette femme qu'il aimait sans espérance, puisqu'elle était restée pour lui une étrangère... si c'était elle ! Elle Geneviève Davillier... Elle, l'inconnue de Bagnères... Oui, elle osait enfin se souvenir... Elle osait s'avouer que le jour des adieux de Pierre dans la chaumière de Claudie, elle avait surpris dans son regard une expression étrange, et dans toute sa personne, un trouble, une émotion qu'il s'était vainement efforcé de contenir.

Tous les indices que Geneviève avait alors repoussés revenaient l'assaillir. Sa rencontre à ce concert de charité où Pierre s'était rapproché d'elle, où il s'était fait connaître, où son regard semblait vouloir fouiller dans son âme... Ah ! sans la présence d'Yvonne cette belle jeune fille qu'il accompagnait au piano, quelle espérance n'aurait-elle pas conçue ?... Mais, prévenue comme elle l'était par cette fatale erreur, l'évidence même l'eût laissée incrédule.

(A suivre.)

Théâtre de Cahors

Jedi, sur la scène de notre théâtre, MISS KOLLIN'S, la seule rivale d'Inaudi, donnera une représentation.

Le spectacle continuera par :

BOUBOUROCHE

vaudeville de G. Courteline

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 DÉCEMBRE

Allégo Militaire	St-Saëns
Nabuchodonosor (Ouverture)	Verli
Valse Bleue (Valse)	Margis
La Fille du Régiment (Fantaisie)	Donizetti
Marche des Echassiers	Millot

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 10 décembre 1901

Naissance

Arnaudet Henriette, rue du Château, 18.
Besse Alban, à Larozière

Publications de mariages

Adrien François-Edouard, s. p. et Cadillac
Lœtitia, débitante.

Décès

Riols Pierre-Guillaume, 9 mois, rue Nationale, 54.

Belvèze Jean-François-Etienne-Nicolas, archiprêtre de la Cathédrale, 68 ans, célibataire, rue Chanterrie.

Couderc Paule-Léonie, 14 mois, rue Rousseau.

Arrondissement de Cahors

FRANCOULÈS. — Nécrologie. — Nous lisons dans *La Liberté* :

Nous apprenons, avec regret, la mort du docteur Baldy, chevalier de la Légion d'honneur.

Le docteur Baldy était bien connu aux Batignolles qu'il n'a jamais voulu quitter, se consacrant à des œuvres de bienfaisance et le collaborateur, dans bien des circonstances, du célèbre Péan.

Il était l'ami de Gambetta, Fieuzal, Péphan, etc. Il ne voulut jamais accepter aucun rôle politique : C'était un savant et un modeste. Le premier, il appliqua l'eau oxygénée, à diverses opérations chirurgicales et par la suite ce produit garda son nom.

Pendant la guerre, il avait établi, à ses frais, une ambulance aux Batignolles.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Le docteur Baldy, était né au Mas de Jaillac, commune de Francoulès et avait fait ses études au Lycée de Cahors.

LIMOGNE. — La foire de samedi avait attiré beaucoup de monde. Les cours sur les bestiaux étaient les mêmes que ceux des foires précédentes. La halle aux grains était bien garnie, légère baisse sur les maïs.

Blé, 15 à 16 fr. l'hectolitre

Maïs, 12 à 12,50 id.

Avoine, 8 à 9 fr. id.

Haricots, 20 à 21 fr. id.

Cerneaux, 25 fr. id.

La truffe a commencé à paraître sur notre marché, il y en avait de 15 à 20 quintaux vendue de 6 à 7 fr. le kilo. Beaucoup d'acheteurs, la campagne de 1902 promet d'être avantagieuse.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel — Audience du 7 décembre. — Hippolyte Thomas, 66 ans, de Rignac (Aveyron); Louis Mauduit, 45 ans, de Paris, et Jean-Claude Barbot, 27 ans, de Bordeaux, tous les trois poursuivis pour vagabondage et mendicité, sont condamnés : Thomas, dix jours de prison; Mauduit, vingt jours de la même peine et Babot 50 tr. d'amende.

Le tribunal prononce ensuite plusieurs condamnations à 16 fr. d'amende pour délits de chasse sans permis.

— Marché. — Voici les cours pratiqués : Halle aux grains : blé, de 15 à 16 fr. l'hect.; avoine, de 8 à 8,25; maïs, de 14 à 15 fr.

Noix, de 11 à 12 fr.; châtaignes, de 4 à 4,50.

Cochons gras, de 35 à 38 fr. le quintal; volaille, 0,55 la livre; oies mortes, 0,80; foies d'oies, de 2,30 à 2,40; lièvres, de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux, de 2 à 2,25.

Œufs, 1,05 la douzaine.

Truffes, de 4 à 5 fr. la livre.

— Caisse d'épargne et de prévoyance — Afin de permettre l'établissement des comptes en fin d'année, les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés au public du lundi 16 décembre au samedi 4 janvier 1902. En conséquence, les déposants désirant effectuer des versements ou remboursements devront se présenter le 15 décembre au plus tard. Le taux de l'intérêt à servir aux déposants est maintenu à 3 0/0 pour l'année 1902.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Bal de Charité. — Nous apprenons que sur l'initiative de l'*Avenir Gourdonnais*, un bal de charité au bénéfice des pauvres de la ville, est en voie d'organisation.

Samedi soir, au cours d'une réunion à laquelle assistaient un bon nombre de nos concitoyens — tous mariés — une commission a été nommée à cet effet.

Il y a donc lieu d'espérer que cette œuvre humanitaire trouvera auprès de toute la population gourdonnaise l'accueil charitable et bienveillant qu'elle mérite.

Et nous félicitons notre excellent confrère de sa très louable initiative.

SOUILLAC. — Le feu. — Vers neuf heures du soir, un incendie s'est déclarée dans la grange appartenant, à M. Delpech, maire de Pinsac. Cet immeuble à peu près neuf et couvert en ardoises, est heureusement séparé de la maison d'habitation.

Le crépitemment produit par le fourrage en feu a seul donné l'éveil, et à ce moment aucun secours ne pouvait arrêter l'action du feu.

Tout a été brûlé; on n'a pu sauver que la jument dont le poil est brûlé. Une paire de bœufs d'une valeur de 900 francs a péri.

Les pertes sont évaluées à 6,000 fr. et l'immeuble n'est assuré que pour 4,500 fr. Les causes de l'incendie sont inconnues.

MARTEL. — Suicide. — Ces jours derniers, le nommé D. de Cacreay, commune de Creysse, s'est suicidé en se précipitant au roc Delnaud, d'une hauteur de 30 mètres. Sa mort a été instantanée.

Théâtre. — A partir du 12 décembre le théâtre la *Passion* commencera sa série de représentations.

BULLETIN FINANCIER

Le journal officiel a publié ce matin les conditions relatives à l'Emprunt de 265 millions eu rentes 3 0/0, Nous reviendrons sur cette opération.

Les allures du marché sont moins satisfaisantes, il s'est produit quelques ventes qui n'ont pas permis de conserver les plus hauts cours.

Le 3 0/0 revient à 101.45; le 3 1/2 0/0 à 101.57 et l'amortissable à 100.12.

Il s'est traité quelques primes sur l'Emprunt à 100.85, les titres libérés.

Le Crédit Foncier se traite à 717; le Comptoir National d'Escompte à 575; le Crédit Lyonnais à 1006; la Société Générale à 608.

Les Chemins français clôturent, le Lyon à 1565, le Midi à 1320, le Nord à 1970; l'Orléans à 1605.

L'action Wagons-Lits est à 310.

Le Conseil d'administration de la Cie Internationale des Wagons-Lits informe MM. les Actionnaires que le nombre d'actions déposées en vue de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 courant étant insuffisant pour qu'il puisse y être délibéré valablement, une deuxième assemblée sera convoquée dans les délais statutaires.

Le Suez est à 3805.

Nous retrouvons les fonds étrangers sans changement notable.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Viennent de paraître :

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

En souscription : 1,50 (+ le port : 0.40).

En librairie : 2,50

S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetiere, etc; ... suivi du *Syllabus* texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco : 0,50.

Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex.

S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains, Ain.

A LOUER A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

CROISSANCE RAPIDE.

L'organisme était profondément anémié.

Des milliers d'enfants sont affligés, comme le fut cette jeune fille et ils peuvent être sauvés de la même manière.

Sénas (B.-du-R.), 14 janvier 1901.

Messieurs. Par suite d'une croissance trop hâtive, ma fille âgée de 12 ans, était tombée dans un état d'anémie des plus alarmants. Sans le



Rose MICHEL

moindre appétit, elle s'affaiblissait graduellement. Nous étions bien tourmentés à son sujet et depuis les 4 ans qu'elle souffrait, nous avions pour elle essayé tous les remèdes possibles. Malheureusement aucun n'avait donné de résultats appréciables. Lui ayant alors fait prendre de l'Emulsion Scott, elle s'en trouva si bien que je lui en continuai l'usage, heureux d'avoir enfin trouvé l'unique remède capable de lui apporter le guérison. Notre fillette a maintenant 16 ans, elle est complètement remise de cette longue maladie, elle a retrouvé son appétit, ses forces, ses belles couleurs et son gai caractère. Antonin Michel

Aucun remède n'est si efficace que l'Emulsion Scott dans tous les cas de dépérissement et d'amaigrissement. C'est le remède par excellence pour toutes les maladies dérivant de l'anémie et d'un mauvais état de santé. La véritable préparation, la seule qu'on doit prendre, se reconnaît aisément à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule. Prenez donc l'Emulsion Scott, elle est le meilleur remède au monde et mérite bien toutes les louanges qu'elle reçoit du monde scientifique et du public.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et C^{ie}, 2, place Vendôme, Paris.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

II

Dans les fleurs

— Voyons, nous ne sommes point des sots, ni vous, ni moi; jouons cartes sur table. Nous la haïssons tous les deux. Eh bien! faisons cause commune et vengeons-nous.

Dangerfield dégagea son bras, et s'efforçant de plaisanter :

— Mais c'est du pur mélodrame que vous voulez nous faire jouer là, madame Vavator. Nous venger, en vérité!... Mais vous voulez rire, on ne se venge ainsi que dans les mauvais romans! Même en Corse, la vengeance est vue aujourd'hui d'un mauvais œil. Et c'est à un avoué que vous proposez une chose pareille, c'est-à-dire à un homme qui sait que la forme la plus héroïque de la vengeance est encore de nos jours, une demande en dommages-

intérêts! Pour une femme d'esprit, vous m'étonnez un peu, mais cependant je ne serais pas fâché de savoir ce que vous voulez dire.

— Qu'est-ce que vous me chantez-là? s'écria Mme Vavator, s'exprimant tout à coup en français, et même en un mauvais français ce qui lui arrivait quand elle était surexcitée. Tant que le monde durera, tant que les hommes aimeront, haïront, sauront se servir des épées et des pistolets, la vengeance ne cessera jamais d'être de ce monde. Vous haïssez votre cousine... vous la haïssez à tel point que, si vos yeux lançaient la foudre, elle serait tombée morte à vos pieds, il y a dix minutes. Un avorton pareil! fit-elle avec son petit rire strident, le fait est que c'est raide!

Richard fit une grimace de l'autre monde.

— Pourquoi répétez-vous cela? dit-il d'une voix rauque. Elle ne pensait pas ce qu'elle disait... elle l'a dit...

— Elle l'a dit... Elle l'a dit... Elle l'a dit en toutes lettres, mon pauvre ami! s'écria Mme Vavator. Et vous n'êtes pas l'homme que je croyais, si vous pouvez endurer tranquillement un pareil outrage. Tenez, regardez-la donc en ce moment avec Gaston Dantrée. Regardez comme elle lui sourit. Est-ce qu'elle vous a jamais regardé comme cela, vous?... Voyez, il se penche sur elle et lui parle bas. Mon pauvre ami! il est clair qu'elle adore ce cabotin. C'est pitoyable; mais elle l'adore. Voyez, l'amour la rend presque plus belle. Les voici qui viennent tous les deux. Qu'est-ce qui peut bien les amuser comme cela? Ah! j'y suis, elle lui dit qu'elle vous a appelé avorton, et

il trouve cela drôle.

— Taisez-vous!... s'écria Richard, fou de colère. Vous mentez!... Catherine est incapable d'une pareille infamie!...

— Les femmes comme elle sont capables de tout. Croyez-moi, Richard, elle est mauvaise... et c'est un sang mauvais qui coule dans ses veines. Elle descend d'une race audacieuse et sans scrupules. Oh! ne me regardez pas ainsi avec ces yeux furieux! je ne veux pas parler des Dangerfield. Et vous supportez ces impitoyables railleries... sans colère, et vous souffrez qu'elle épouse ce drôle qu'il vous faudra saluer lorsqu'il sera son mari, lorsqu'elle s'appellera Mme Dantrée! Allonc donc, mon cher, ne me laissez pas croire cela, car vous me forceriez à penser qu'en vous prenant pour un homme, je me suis trompée et que vous n'êtes qu'un enfant. Eh bien! qu'est-ce que vous avez à me regarder ainsi sans dire mot? Est-ce que vous trouvez que les choses sont pour le mieux? Alors, adieu, adieu et bonsoir, mon cher.

Elle fit un mouvement pour s'éloigner, mais il la saisit violemment par le bras et la ramena près de lui.

— Arrêtez, s'écria Richard d'une voix rauque. Vous ne vous en irez pas... Vous avez raison de dire que je la haïs... Et si j'ai un moyen de l'en empêcher, un seul, je vous jure qu'elle n'épousera jamais Gaston Dantrée. Indiquez-moi seulement ce moyen, ajouta-t-il d'une voix sifflante, et vous verrez que je suis un homme, et que c'est du vrai sang qui coule dans les veines de l'avorton.

Cette fois le coup avait porté.

— Regardez-les encore, monsieur Dangerfield, de peur que vos vaillantes résolutions ne se refroidissent. Regardez-les bien et ayez du cœur.

Catherine et le chanteur valsaient encore ensemble.

Le visage empourpré, le visage noyé de langueur et, malgré cela, triomphant, la jeune fille s'abandonnait à l'étreinte de son danseur avec une crânerie voluptueuse qui frisait le cynisme.

Elle paraissait dire à tous : « Voilà celui que j'aime, et, quoiqu'il arrive c'est à celui-là que je me donnerai ».

— Voyez, dit Mme Vavator, est-ce assez clair?... Elle en est folle, et pour ses beaux yeux, ses cheveux noirs, son cou de taureau, elle serait prête à tout. Elle l'aime d'un amour naïf, impérieux, brutal. C'est drôle comme ces patriciennes ont le goût des cabotins. Oh! sir John fera la grimace. Mais il l'adore et finira par faire ce qu'elle voudra. Croyez-moi, elle sera bientôt madame Dantrée.

— Jamais, s'écria Dangerfield avec une véritable rage.

— Oh! jamais!... si vous avez un moyen de l'en empêcher! Mais je ne crois pas que ce Dantrée l'aime, dit Mme Vavator d'un air pensif.

— Il en a bien l'air, en tous cas!

(A suivre.)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.
2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1° DE PARIS à TOURS. Premières
- 2° DE TOURS à NANTES. livraisons
- 3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. d'une
- 4° D'ORLÉANS à LIMOGES. collection
- 5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. qui sera
- 6° DE ST-DENIS-près MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. continuée

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits, au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi et inversement.

Ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de ces réseaux.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Cartes de Visite

Les Cartes Deuil, subissent, par cent, une augmentation de :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches 0,75 le cent ; Enveloppes 1/2 deuil 1 fr. ; Grand deuil 1,25 le cent.

Pour recevoir FRANCO un cent de Cartes, il suffit d'envoyer, avec le montant de la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter, pour le port : 25 centimes pour 100 Cartes et 45 centimes pour 100 Cartes et 100 Enveloppes. — Adresser les commandes à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N° 1. M. & M ^{me} JEAN ESCABASSE	N° 9. R. BOUSCASSE
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE TAVERNIER	N° 10. Madame P. Sourdinain
N° 3. F.-H. ROUGEMONT MÉCANICIEN	N° 11. R. BONNEVILLE
N° 4. MAURICE FRESNIEUX MONTAUBAN.	N° 12. DANIEL MERCADIER
N° 5. M. BOULDOIRE 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 13. Eugène DELSAHOT Sergent-Major au 246 ^e de Ligne
N° 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC	N° 14. Alexandre Decourcelles
N° 7. R.-M. LANACASSAGNE BORDEAUX.	N° 15. Daniel & Charles Franqueville
N° 8. Madame R. BOUSSENARD	N° 16. M. & M ^{me} Jules Calvette

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 17. Fernand Lemarquis Etudiant en Droit	N° 21. Mademoiselle L. Fourmi
N° 18. H. Bourdier	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 19. Madame H. Suchet	N° 23. Louis Baumel
N° 20. M. & M ^{me} Paul Valet Rue de la Chapelle, Paris, 6 ^e .	N° 24. A. Coulon

Cartes à 2 fr. 50 le cent.

N° 25. M. & M ^{me} Esclavissat Rue de la Meris, Toulouse.	N° 27. Charles Brunet
N° 26. Madame Loustalot	N° 28. C. Besombes

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle
ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.
Or 125 fr.